



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 novembre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière, Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

CE-2007-1668 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 44 - 31 782,46 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 – 461 030,99 \$ ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 45 – 8 778,04 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 44, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 46 et la liste des réquisitions numéro 45:

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	31 782,46 \$	12 au 16 novembre 2007
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	461 030,99 \$	12 au 16 novembre 2007
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	8 778,04 \$	12 au 16 novembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1669 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-43 - 321 155,69 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 NOVEMBRE 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-43, d'un montant total de 321 155,69 \$ pour la période du 8 au 14 novembre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1670* **FINANCEMENT COMPTANT - 2 000 000 \$ - CENTRE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1042 adoptée le 2 octobre 2007, a rejeté toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres relié à la construction d'un centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette résolution, la nouvelle structure de financement du centre sportif prévoit des paiements comptants supplémentaires de 2 000 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 2 000 000 \$ à même le poste budgétaire 03-10110 – Immobilisations payées comptant afin de respecter la nouvelle structure de financement du centre sportif et de procéder à la création d'un futur FDI à un montant équivalent.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-71210	2 000 000 \$		Droits mutation immobilière
03-10110		2 000 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1671*

VIREMENT BUDGÉTAIRE SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, en collaboration avec les autres services municipaux, a procédé à la révision de l'ensemble des recettes et dépenses anticipées pour l'exercice financier 2007;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements budgétaires doivent être effectués pour régulariser des écarts;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances anticipe que la municipalité réalisera un surplus net de 8,7 millions \$ à la fin de l'exercice financier 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le virement de fonds pour donner suite à la révision trimestrielle du trésorier pour l'année 2007.

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-71210	1 950 000 \$		Droits de mutation immobilière
01-72110		300 000 \$	Amendes
02-13510-411		500 000 \$	Administration des régimes de retraite - Services professionnels et de génie
02-16100-416		225 000 \$	Ressources humaines - Relations de travail
02-16100-411		175 000 \$	Ressources humaines - Services professionnels et de génie
02-21600-121		150 000 \$	Service de police - Soutien - Temps supplémentaire
02-12200-412		300 000 \$	Affaires juridiques - Services juridiques
02-15100-411		220 000 \$	Évaluation - Services professionnels et de génie
02-62910-411		30 000 \$	Transactions immobilières - Services professionnels et de génie
02-14100-341		50 000 \$	Bureau du greffe - Avis et annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1672 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-45 - 106 688,22 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-45 d'un montant de 106 688,22 \$ pour la période du 13 au 19 novembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1673 AUTORISER L'AJUSTEMENT D'UN MONTANT DE SOUMISSION POUR LE PROJET DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE MEUNIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 18 532,94 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2007-76 adoptée le 24 janvier 2007, a retenu les services de la firme Séguin-Morris pour les travaux d'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Meunier pour un montant de 58 700,28 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'au cours des travaux, des travaux supplémentaires ont été nécessaires, le tout tel que recommandé par la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'après révision de la part du Service d'ingénierie, celui-ci recommande l'approbation des coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du montant du contrat en vertu d'un coût supplémentaire de 18 532,94 \$, incluant les taxes, le tout dans le cadre du projet d'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Meunier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-001-55889	17 557,09 \$	Réseau routier 2005 - Contrôle Intersection
04-13493	975,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1674* AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE LE 1^{er} SEPTEMBRE 1999 POUR LE PROJET MANOIR LAVIGNE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES 6F ET 6G DE CE PROJET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Boulet Construction a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues situées dans les phases 6F et 6G du projet Manoir Lavigne;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée en 1999 pour le projet Manoir Lavigne et que cette entente doit être modifiée afin de prévoir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et le paiement des frais d'aménagement de parc :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente intervenue le 1^{er} septembre 1999 concernant le développement domiciliaire Manoir Lavigne, de façon à établir les modalités de remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et le paiement des frais d'aménagement de parc dans les phases 6F et 6G;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Boulet Construction pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville, les services municipaux et les rues dans les phases 6F et 6G du projet montré au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 30 mars 2005 et portant le numéro de dossier 74383, minute 36564-S;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il fait allusion ci-dessus par monsieur Jean-Guy Ouellette, ingénieur;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans les phases 6F et 6G du présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à monsieur Jean-Guy Ouellette, ingénieur et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Golders Associés Ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les nouvelles rues, le passage piétonnier ainsi que les services municipaux et les servitudes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les amendements à l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces justificatives produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation, par les autorités compétentes, du règlement d'emprunt numéro 426-2007 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 170 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 170 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 426-2007	170 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 426-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1675

SOUSSION 2007 SP 065 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RUISSEAU BLANCHETTE, BASSIN DE RÉTENTION ET OUVRAGES DE STABILISATION - PHASE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 444 405 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux avec résidence pour le projet « Bassin de rétention et ouvrages de stabilisation – phase 1 du ruisseau Blanchette » au montant total de 444 405 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

De plus, ce comité autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

Également, ce comité autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-030-55890	89 434,14 \$	Honoraires professionnels - Étude hydrologique et hydraulique
06-30387-001-55891	331 570,86 \$	Drainage et bassin de rétention - Bassin de rétention
04-13493	23 400,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1676 **SOUMISSION 2007 SP 193A - MICHEL LACROIX CONSTRUCTION INC. - DÉBLOCAGE DE L'EXUTOIRE DE LA RUE GLAUDE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 87 741,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Michel Lacroix Construction inc., 67, Route 105, Maniwaki, Québec, J9E 3A9 pour les travaux de déblocage de l'exutoire de la rue Glaude, sur la base du prix forfaitaire inscrit au bordereau de soumission pour un montant total de 87 741,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 octobre 2007, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41510-529-55892	83 121,50 \$	Réseaux d'égouts - Entretien, réparations des infrastructures - Autres
04-13493	4 620,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1677 **SOUMISSION 2007 SP 214 - DESSAU - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION D'UN PONT, DE MURS ET STABILISATION DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 119 647,50 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau, 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection du pont de la rue Wright, au-dessus du ruisseau de la Brasserie, du mur longeant le boulevard Alexandre-Taché, du mur entourant le Théâtre de l'Île et pour les travaux de stabilisation du ruisseau de la Brasserie à divers endroits au montant total de 119 647,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-004-55893	65 980,23 \$	Réaménagement routier - Réfection de ponts et art
06-30386-004-55894	47 367,27 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Réfection des ponts
04-13493	6 300,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1678

SOUSSION 2007 SP 289 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - ACHAT D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 88 881 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 un contrat pour la fourniture d'enrobés à froid au prix unitaire de 74,07 \$ la tonne métrique, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'un an prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2008, avec la possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année. Le prix sera fixe et ferme pour la première année. Si le contrat est renouvelé, le prix sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif annuel de 88 881 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 – Rues pavées – Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2008 à 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1679

SOUSSION 2007 SP 253 - CONSULTANTS S.M. INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES RUES DANS LES SECTEURS DE GATINEAU ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'INGÉNIERIE – 145 856 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Consultants S.M. inc., 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 402, Gatineau, Québec, J8Y 3Y7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance en résidence pour le projet de réfection des rues dans les secteurs de Gatineau et de Masson-Angers au montant total de 145 856 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006;

De plus, ce comité autorise la firme Consultants S.M. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire;

Également, ce comité autorise la firme Consultants S.M. inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70025-001-55895	138 176 \$	Honoraires professionnels - PTI 2008 - Génie - Honoraires professionnels - Voirie
04-13493	7 680 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1680

SOUSSION 2007 SP 254 - CONSULTANTS S.M. INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES RUES DANS LES SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 283 735,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Consultants S.M. inc., 490, boulevard Saint-Joseph, bureau 402, Gatineau, Québec, J8Y 3Y7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance en résidence pour le projet de réfection des rues dans les secteurs d'Aylmer et de Hull au montant de 283 735,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006;

De plus, ce comité autorise la firme Consultants S.M. inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire;

Également, ce comité autorise la firme Consultants S.M. inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70025-001-55896	268 795,50 \$	Honoraires professionnels - PTI 2008 - Génie - Honoraires professionnels - Voirie
04-13493	14 940,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-70025-004	156 971,50 \$		Honoraires professionnels - PTI 2008 Génie - Honoraires professionnels - Réfection de chaussée
11-70025-001		156 971,50 \$	Honoraires professionnels - PTI 2008 - Génie - Honoraires professionnels - Voirie

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1681

SOUSSION 2007 SP 255 - LABO S.M. INC. - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2008 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 135 600,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Labo S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, suite 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6 pour la prestation de services professionnels de laboratoire pour effectuer une étude géotechnique en prévision du programme de réfection de chaussée 2008 au montant total de 135 600,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70025-001-55897	128 460,50 \$	Honoraires professionnels - PTI 2008 Génie - Honoraires professionnels - Voirie
04-13493	7 140,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-70025-004	93 028,50 \$		Honoraires professionnels - PTI 2008 Génie - Honoraires professionnels - Réfection de chaussée
11-70025-002	35 432,00 \$		Honoraires professionnels - PTI 2008 Génie - Honoraires professionnels - Aqueduc
11-70025-001		128 460,50 \$	Honoraires professionnels - PTI 2008 Génie - Honoraires professionnels - Voirie

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1682

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION DU NOUVEAU MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA RUE EDDY - 20 511 \$ - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+ pour la prestation de services professionnels de conception dans le cadre du projet de réfection du mur de soutènement de la rue Eddy (Trou du Diable) au montant de 20 511 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels en date du 14 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-029-55898	19 431 \$	Honoraires professionnels - Autres projets (enlever pavage)
04-13493	1 080 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1683*

RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET MANOIR LAVIGNE, PHASES 6F ET 6G - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 426-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Manoir Lavigne, phases 6F et 6G.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1684* **RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 585 000 \$ POUR PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DES PHASES I ET II DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DU BOULEVARD GRÉBER À L'ANGLE DE LA MONTÉE PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 430-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 585 000 \$ pour payer la quote-part de la Ville relative à la construction des phases I et II des services municipaux d'une partie du boulevard Gréber à l'angle de la Montée Paiement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1685
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1879

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet Le Côteau-St-Georges a été approuvée par le conseil municipal le 19 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la phase 1 du projet implique l'ouverture de deux nouvelles rues et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau a fait certaines recommandations quant à la thématique des noms de rues du projet et aux noms suggérés pour la nomination des nouvelles rues et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur de Masson-Angers, à savoir :

Nomination de nouvelles rues

Numéros de lot	Cadastre	Noms de rues
4 009 108	Cadastre du Québec	Rue Jean-Baptiste-Routhier
4 009 110	Cadastre du Québec	Rue Jean-Baptiste-Routhier
4 009 109	Cadastre du Québec	Rue Aldé-Leroux

Adoptée

CE-2007-1686 **DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge valide les nouveaux noms et les verse dans la banque de noms disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville de Gatineau et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Nomination d'une nouvelle rue

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
14B-275	Rang 3, canton de Hull	Rue des Scouts

Prolongement d'une rue existante

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
14B-277, 14B-279 et 14B-321	Rang 3, canton de Hull	Rue des Louveteaux

Adoptée

CE-2007-1687*

AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERVENUE EN JUIN 2006 POUR LE PROJET VILLAGE EARDLEY III - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6051944 Canada inc. pour le projet Village Eardley III;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender l'entente intervenue pour le projet Village Eardley III afin d'apporter des modifications quant à la tarification applicable à ce projet et relatif au règlement numéro 98-2003 et ses amendements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement proposé à l'entente intervenue en juin 2006 entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6051944 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Village Eardley III de façon à établir le paiement des frais d'administration et le paiement des frais d'aménagement de parc de ce projet;
- d'autoriser le Service des finances à rembourser à la compagnie 6051944 Canada inc., les frais perçus en trop selon les documents préparés par les services responsables de la perception de ces frais.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1688

MANDAT ADDITIONNEL POUR L'AMÉLIORATION DU PROGICIEL D'ÉVALUATION (CYCLOPE) - FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - 75 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation et des transactions immobilières utilise un progiciel d'évaluation maison (Cyclope);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter des outils supplémentaires au progiciel dans le but de permettre le traitement plus rapide de dossiers suite à une inspection;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solutions Consortech inc. a présenté une liste de travaux à effectuer pour satisfaire les besoins du Service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*, le fournisseur étant le seul à pouvoir offrir le service sur le progiciel, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services de la firme Solutions Consortech inc. pour le développement d'outils supplémentaires au progiciel d'évaluation (Cyclope) pour un montant maximal de 75 000 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'addenda à l'entente signée en date du 20 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-55899	71 050,90 \$	Évaluation - Entretien/logiciels
04-13493	3 949,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	71 050,90 \$		Surplus affecté
15100-555		71 050,90 \$	Évaluation - Entretien/logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1689*

ACQUISITION D'ESPACES AU 115, RUE PRINCIPALE ET ABOLITION DU SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ PLACE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire acquérir tous les espaces du 115, rue Principale afin d'abolir le syndicat de la Copropriété Place des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de la Copropriété Place des Pionniers a confié un mandat au notaire Michèle Lafontaine afin de transférer à la Ville toutes les parcelles et d'abolir l'acte de Copropriété pour transférer l'ensemble de l'édifice à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le 30 octobre 2007, le comité plénier a autorisé le Conseil d'administration du syndicat de la Copropriété Place des Pionniers de procéder à payer, à même les soldes de la Copropriété, un billet d'environ 102 000 \$ à la Banque Nationale, et ce, afin de compléter le transfert à la Ville pour la somme de 1 \$, des parcelles 2507-A04, 2507-A05 et 2507-205 de l'acte de copropriété;

CONSIDÉRANT QUE trois autres cases de stationnement, soit les parcelles, 2507-A15, 2507-A53 et 2507-A54 de l'acte de copropriété, doivent être transférés à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les documents pour finaliser l'acquisition des parcelles ci-haut mentionnées et l'abolition de l'acte de copropriété.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1690 **SUBVENTION DE 200 \$ - LES CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau, à l'attention de madame Nicole Monette-Desjardins, 89, rue Jean-René Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1691 **SUBVENTION DE 500 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION - GALA D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Enviro Éduc-Action, à l'attention de monsieur Sébastien Lemay, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 108, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation de la première édition du Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	250 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11411-972	250 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1692 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES AÎNÉS DE CITÉ-JARDIN - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des aînés de Cité-jardin, à l'attention de monsieur Guy-Yves Pelletier, 60, rue de la Futaie, Gatineau, Québec, J8T 8P5, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11412-972	400 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1693 **SUBVENTION DE 500 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 10114 DE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - GUIGNOLÉE DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 10114 de Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur Jean-Noël Clément, Grand Chevalier, 861, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V1, à titre de subvention pour la Guignolée de Noël 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1694 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS INC. - PARADE DU PÈRE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers inc., à l'attention de monsieur Donald Pharand, C. P. 2104, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la parade du père Noël qui aura lieu le 16 décembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1695

SOUSSION 2007 SP 129 - CIMA+/GENIVAR - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ANALYSE DES BASSINS D'ÉGOUT SANITAIRE PROBLÉMATIQUES - COTE D'ÉGOUT SIAD - SERVICE D'INGÉNIERIE - 560 896,09 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la coentreprise CIMA+/Genivar, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du volet A visant l'analyse des bassins d'égout sanitaire problématiques pour un montant total de 560 896,09 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 septembre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30239-001-55900	202 962,51 \$	Honoraires professionnels - SIAD - Honoraires professionnels
18-50008-001-55901	60 697,99 \$	SIAD - Honoraires professionnels - ING 03 40 - SIAD
18-60003-006-55902	172 838,43 \$	Honoraires professionnels - Génie honoraires professionnels - SIAD
18-70006-031-55903	94 863,36 \$	Honoraires professionnels - SIAD
04-13493	29 533,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-50008-002	50 000 \$		SIAD - Honoraires professionnels - ING 03 40 - Ponts et structures
18-50008-001		50 000 \$	SIAD - Honoraires professionnels - ING 03 40 - SIAD

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1696

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - TÉLÉTHON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le septième téléthon qui se déroulera le 2 décembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1697 SUBVENTION DE 2 000 \$ - LA SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - 15 DÉCEMBRE 2007- MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull inc., à l'attention de madame Lise Paradis, directrice générale, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7 pour le souper qui se tiendra le 15 décembre 2007 au profit des familles défavorisées du secteur de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11601-972-31249	300 \$	Subventions - Unions civiles subventions
11601-972-31247	1 000 \$	Subventions - Unions civiles subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 300 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		1 300 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1698 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-17 - PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT que la réorganisation de la structure organisationnelle du Module de l'urbanisme et du développement durable a entraîné un surcroît de travail de six mois se terminant le 19 novembre 2007;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre le surcroît pour une période supplémentaire de huit semaines;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville de Gatineau et du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. en sont venus à une entente afin de poursuivre le surcroît jusqu'au 25 janvier 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-07-17 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de poursuivre le surcroît de travail au Module de l'urbanisme et du développement durable, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim, le directeur du Service des ressources humaines ainsi que la directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-17.

Adoptée

CE-2007-1699

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LOUISE BEAULIEU-COUTURE AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE, SERVICES PUBLICS, ORGANISATION DU TRAVAIL - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire, services publics, organisation du travail à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Louise Beaulieu-Couture au poste de bibliothécaire, services publics, organisation du travail à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Madame Louise Beaulieu-Couture sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Beaulieu-Couture est établi, à la classe 3, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1700

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN LABONTÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR II - SITE COOK ET ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur II – Site Cook et épuration au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Christian Labonté au poste d'opérateur II – Site Cook et épuration au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Christian Labonté sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Christian Labonté a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Labonté sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45128-114 – Traitement du lixiviat – Site Cook – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1701

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN FOURNIER
AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE
TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Alain Fournier au poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Alain Fournier est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Fournier sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Entretien réseau d'égouts – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1702

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GRATTON
AU POSTE D'OPÉRATEUR « A » CRT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT -
MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur « A » CRT au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et permanence de monsieur Michel Gratton au poste d'opérateur « A » CRT au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Michel Gratton est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Gratton sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45112-114 – Déchets, transbordement, transport et enfouissement – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1703

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PILON AU POSTE DE MENUISIER À LA DIRECTION ADJOINTE - SERVICE DES OPÉRATIONS - DIVISION DE L'ENTRETIEN ET DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier à la Direction adjointe au Service des opérations de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Marc Pilon au poste de menuisier à la Direction adjointe au Service des opérations de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Marc Pilon est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Pilon sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30930-114 – Édifice Eugène-Beaudoin – Ateliers municipaux – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1704* PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la police* donne l'obligation aux directeurs de corps de police du Québec d'établir un plan de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de formation professionnelle vise notamment à proposer des cheminements de carrière aux policiers en fonction de leurs intérêts et des besoins du corps de police et, en particulier, de planifier la poursuite de la formation professionnelle initiale pour les fonctions d'enquête ou de gestion policière;

CONSIDÉRANT QUE ce plan de formation professionnelle vise aussi à faciliter le repérage des policiers susceptibles de se spécialiser dans une pratique policière ou de changer de pratique ainsi que de définir les besoins en perfectionnement professionnel et en perfectionnement de service;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police n'a pas encore établi de plan de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police et le Service des ressources humaines n'ont pas les ressources pour réaliser un plan de développement pour ses ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'allouer une enveloppe budgétaire de 100 000 \$ afin de permettre au Service de police de s'adjoindre les ressources nécessaires pour élaborer et appliquer un plan de développement des ressources humaines.

Le trésorier est autorisé à puiser au poste budgétaire 02-99900-999 – Imprévus, la somme de 100 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21100-419	100 000 \$	Administration - Police - Autres prof./adm.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	100 000 \$		Imprévus - Autres
21400-419		100 000 \$	Gendarmerie - Autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1705 PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOANNE BLAIS AU POSTE DE TECHNICIENNE SOUTIEN AUX COMITÉS - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) soutien aux comités (poste numéro URB-BL-025) au Module de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Joanne Blais au poste de technicienne soutien aux comités au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Le salaire de M^{me} Blais sera celui de la classe 8, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Joanne Blais est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61330-112 – Commissions et comités – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1706

SOUSSIONS 2007 SP 266 ET 2007 SP 267 - DIVERS FOURNISSEURS - ASSURANCES DE DOMMAGES - SERVICE DES FINANCES - 827 553 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions et qu'elle désire retenir les offres qu'elle juge les plus appropriées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes désignées pour la couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuites, au montant total de 827 553 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 16 octobre 2007, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

		AON Parizeau Inc.
<u>ASSURANCE DES BIENS</u>		
Biens de toute description :		
➤	Formule « tous risques »	
	Liste 1.1 – Bâtisses et contenus > 4 000 000 \$:	
	- Limite :	276 461 053 \$
	- Franchise :	100 000 \$
	Liste 1.2 – Usines > 100 000 \$:	83 000 \$
	- Limite :	286 871 076 \$
	- Franchise :	100 000 \$
		96 188 \$

➤	Dépenses supplémentaires :	
	Liste 1.1 – Bâtisses et contenus > 4 000 000 \$:	
	- Limite :	250 000 \$ 120 \$
	- Franchise :	NIL
	Liste 1.2 – Usines > 100 000 \$:	
	- Limite :	2 000 000 \$
	- Franchise :	NIL 1 \$
➤	Tremblement de terre :	
	Liste 1.1 – Bâtisses et contenus > 4 000 000 \$:	
	- Limite annuelle	150 000 000 \$ 1 \$
	- Franchise :	5 %, min. 100 000 \$
	Liste 1.2 – Usines > 100 000 \$:	
	- Limite annuelle	10 000 000 \$
	- Franchise :	100 000 \$ 1 \$
		5 %, min. 100 000 \$
➤	Inondation et refoulement des égouts :	
	Liste 1.1 – Bâtisses et contenus > 4 000 000 \$:	
	- Limite annuelle	150 000 000 \$ 2 \$
	- Franchise :	100 000 \$
	Liste 1.2 – Usines > 100 000 \$:	
	- Limite annuelle	10 000 000 \$ 2 \$
	- Franchise :	100 000 \$
➤	Glissement de terrain :	
	Liste 1.1 – Bâtisses et contenus > 4 000 000 \$:	
	- Franchise :	5 %, min. 100 000 \$ N/D
	Liste 1.2 – Usines > 100 000 \$:	
	- Limite annuelle	10 000 000 \$
	- Franchise :	100 000 \$ 1 \$
		5 %, min. 100 000 \$
	Équipements d'entrepreneur :	
➤	Formule « tous risques »	
	- Limite :	16 667 539 \$
	- Franchise :	5 %, min. 10 000 \$ 16 668 \$
➤	Dépenses supplémentaires :	
	- Limite :	100 000 \$
	- Franchise :	72 heures 1 300 \$
	Équipements informatiques :	
➤	Formule « tous risques »	
	- Limite :	12 950 000 \$
	- Franchise :	100 000 \$ 3 001 \$
	Documents de valeur :	
➤	Formule « tous risques »	
	- Limite :	500 000 \$
	- Franchise :	100 000 \$ 150 \$

Biens en exposition :		
➤ Formule « tous risques »		
- Limite :	200 000 \$	
- Franchise :	10 000 \$	200 \$
Œuvres d'art :		
➤ Formule « tous risques »		
- Limite :	4 959 559 \$	
- Franchise :	10 000 \$	4 960 \$
Revenus locatifs :		
➤ Formule « tous risques »		
- Limite :	100 000 \$	
- Franchise :	72 heures	30 \$
TOTAL – Assurance des biens :		
- Limite :	598 709 227 \$	
- Prime :		205 625 \$
- Taux moyen global/100 \$ d'assurance :		0,0343 \$

	AON Parizeau Inc.	
<u>ASSURANCE CHAUDIÈRES ET MACHINERIE</u>		
➤ Formule « tous risques »		
- Limite :	30 000 000 \$	7 839 \$
- Franchise		
pour toutes bâtisses > 100 000 \$:	100 000 \$	
➤ Frais supplémentaires :		
- Limite : Usines, 2 000 000 \$/Autres, 250 000 \$		
Toutes bâtisses > 100 000 \$		* 1 \$
* Franchise 24 heures.		
<u>ASSURANCE ACCIDENT</u>		
➤ Brigadiers scolaires (adultes et cadets) :		
- Limite :	25 000 \$	2 200 \$
➤ Bénévoles :		
- Limite :	50 000 \$	775 \$

MARITIME		
➤ Dommages aux barges		
- Limite :	131 048 \$	
- Franchise:	1 000 \$	5 225 \$
➤ Responsabilité		
- Limite :	5 000 000 \$	
- Franchise:	2 500 \$	Inclus
TOTAL (avant taxes)		221 665 \$
Taxes sur les assurances		19 950 \$
TOTAL POUR AON PARIZEAU INC.		<u>241 615 \$</u>

	BFL CANADA INC.	
<u>ASSURANCE AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES</u>		
Chapitre A – Responsabilité civile		
- Limite :	1 000 000 \$	138 561 \$
Chapitre B – Dommages éprouvés par les véhicules assurés		
Garantie « tous risques » :		
- Franchise : - Véhicules < 250 000 \$:	10 000 \$	
- Véhicules > 250 000 \$:	25 000 \$	Incluse
TOTAL (avant taxes) – Assurances automobile :		138 561 \$
Nombre de véhicules :		532
Coût moyen par véhicule :		260 \$

Assurance des différentes responsabilités		
Responsabilité civile générale excédentaire (incluant refoulement des égouts) :		
- Rétention annuelle :	1 000 000 \$	
- Limite :	30 000 000 \$	156 862 \$
➤ Responsabilité municipale		
- Limite :	2 000 000 \$	
- Rétention/événement	50 000 \$	130 934 \$
TOTAL (avant taxes) :		426 357 \$
Taxes sur les assurances		32 830 \$
TOTAL POUR BFL CANADA INC.		459 187 \$

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF	Charlebois-Trépanier & Associés	
Assurance des différentes responsabilités		
Responsabilité civile générale:		
- Limite:	1 000 000 \$	
- Responsabilité locative:	3 000 000 \$	* 90 767 \$
- Franchise en dommages		Inclus
- Matériel et blessures corporelles	1 000 \$	
*- Limite annuelle de 5 000 000 \$		
Responsabilité excédentaire Umbrella :		
- Limite :	2 000 000 \$	Inclus
- Franchise :	10 000 \$	
Responsabilité des administrateurs et dirigeants		
- Limite :	1 000 000 \$	22 500 \$
- Franchise :	NIL	
- Honoraires		1 125 \$
Administrateur et dirigeants – Aéroport de Gatineau-Ottawa		
Responsabilité civile générale		
- Limite :	2 000 000 \$	1 794 \$
- Franchise :	5 000 \$	100 \$
- Honoraires :		
TOTAL (avant taxes) :		116 286 \$
Taxes sur les assurances		10 465 \$
TOTAL POUR CHARLEBOIS-TRÉPANIÉ ET ASSOCIÉS		126 751 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19100-421	238 372 \$	Assurances biens
02-19100-422	313 698 \$	Assurances responsabilité
02-19100-423	145 489 \$	Assurances véhicules
02-19100-424	124 687 \$	Assurances - OSBL
02-19100-429	3 243 \$	Assurances - Autres
02-37200-429	2 064 \$	Assurances transport aérien

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les déboursés nécessaires en fonction de la variation de la valeur des biens à assurer en cours d'année, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1707*

RÈGLEMENT HORS COUR - COMPAGNIE 3462820 CANADA INC. C. VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 novembre 2004, la compagnie 3462820 Canada inc. intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau réclamant des frais d'entreposage et de remorquage découlant d'un contrat avec l'ex-Ville de Gatineau et de frais générés dans l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 101 535,84 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 15 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 15 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les fonds du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, la somme de 15 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	15 000 \$	Assurances - Réclamation civile - Ex-Gatineau - Dommages et intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	15 000 \$		Surplus affecté - Dommages et intérêts
19111-991		15 000 \$	Assurances - Réclamation civile - Ex-Gatineau - Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif